

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20250128-007-2025-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 17
Présents : 10
Procurations : 2

Objet :
Convention AMO avec
l'ADIA relative à
l'extension de l'école
maternelle les Papillons

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Nicolas GRES, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN, M. Pierre REBEIX

Absents : M. Guillaume PEREZ

Secrétaire : Mme Leila SMITH

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

A la suite de l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire et du centre de loisirs dont le mandat a été donné au Cabinet Flores, des orientations ont été validées par le Comité de pilotage constitué pour l'occasion. En ce qui concerne en particulier l'école maternelle, l'étude a défini le scénario permettant de répondre au besoin d'ouverture d'une classe supplémentaire, d'un dortoir et des annexes afférentes. Plus précisément, le comité de pilotage a validé l'orientation visant à créer la surface nécessaire sur le Nord-Est du bâtiment de l'école maternelle les Papillons, en R+1 surplombant le parking de service. Cette solution permet en particulier de réduire la gêne occasionnée par la phase travaux et maintenir l'activité scolaire, de limiter la consommation foncière, d'avoir une unicité géographique des classes maternelles et de contenir le coût de l'opération au regard des autres scénarios étudiés. Cela permet également de optimiser le temps de réalisation de l'opération. Le montant des travaux a été estimé à 582 000 € HT par le Cabinet.

Afin d'accompagner la Mairie dans le déroulement de l'opération, il est proposé de s'adjoindre les services de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA) en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, dans les domaines suivants :

Etude de Programmation,
Assistance à la passation de Prestations intellectuelles,
Marché à procédure adaptée,

Appui technique en phase conception,
Appui administratif (suivi de la MOE),
Assistance en phase pré-opérationnelle,
Assistance en phase de conception,
Assistance en phase de réalisation,
Assistance à la passation des marchés de travaux,
AMO - Suivi de chantier.

Il est précisé que conformément à la convention proposée par l'ADIA, les missions de l'ADIA sont phasées et que la Mairie dispose de toute latitude pour ne pas engager une ou plusieurs des phases proposées, si elle estimait être en mesure de porter elle-même la charge ou si l'opération devait s'arrêter. Le montant de la prestation globale d'AMO est de 25 000 € HT. Il est précisé également que le Cabinet Flores, positionné sur une prestation identique, portait le montant de l'accompagnement à 53 881 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité, 1 contre (M. Pascal BRUN) 2 abstentions (Mme Amélie VAN ETTINGER et Anneke VAN DER VOSSSEN),
AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec l'Agence 01 relative à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'extension de l'école maternelle les Papillons ;
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire,
Leila SMITH,

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

